

COMMUNIQUE 23/11/2022

## Projet d'OPA sur EDF:

Energie en actions continue de contester le prix de 12 € / action. Si l'Offre est lancée, appel à tous les actionnaires de ne pas apporter leurs titres.

L'association Energie en actions a pris note de la communication hier soir par les médias de la décision de l'AMF de déclarer conforme le projet d'OPA de l'Etat sur EDF à 12 euros par action. Energie en actions reste en attente de la communication par l'AMF de sa décision motivée.

Energie en actions reste mobilisée dans la défense des intérêts des actionnaires salariés et individuels d'EDF, qui sortiraient spoliés si l'Offre de l'Etat se concrétisait (OPA sur EDF suivie d'une offre de retrait obligatoire) au prix de 12 € par action. Nous rappelons que la perte de valeur d'EDF (et des actions EDF) depuis l'ouverture du capital est due pour une grande partie aux décisions de l'Etat, C'est pourquoi Energie en actions a été conduite à déposer le 31 août une plainte au pénal pour mise en difficulté de l'entreprise,

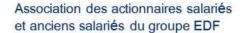
Energie en actions, en tant que représentant de nombreux actionnaires personnes physiques d'EDF, continue de contester, comme elle l'a écrit dans un courrier argumenté adressé le 2 novembre à la Présidente de l'AMF:

- les conclusions du cabinet Finexsi, désigné en qualité d'expert indépendant,
- l'avis motivé formulé par le Conseil d'administration sur l'Offre et la recommandation formulée, ainsi que les conditions dans lesquelles ces décisions ont été prises.

Energie en actions tient notamment à souligner que les évaluations de l'entreprise, faites tant par l'Initiateur de l'Offre que par le cabinet Finexsi, se sont basées sur des hypothèses de prix de l'électricité particulièrement défavorables à EDF, avec :

- Des hypothèses régulatoires (ARENH) sur les années 2023 et 2024 particulièrement pénalisantes, et contraires à la fois au vote des parlementaires dans le cadre de la loi du 16/8/22, et aux dernières annonces du gouvernement relatives à l'année 2023,
- Un scénario central de prix à partir de 2026, qui comme l'a souligné un administrateur salarié correspond à « une hypothèse de régulation post Arenh ... de l'Etat, initiateur, non connue du Conseil et non public, provenant des travaux sur le projet Hercule pourtant officiellement abandonné par l'Etat [alors que] nous avons travaillé en Conseil avec des scénarios de prix post 2025 de plusieurs niveaux, avec en référence un scénario médian bien supérieur à celui donné par l'Etat, initiateur à l'Expert ».

L'illustration de ces hypothèses particulièrement défavorables se retrouve au niveau de l'évaluation par l'expert de l'indemnité Fessenheim jusqu'en 2041 à un niveau actualisé de seulement 263 M€, alors qu'Energie en actions avait communiqué au cabinet Finexsi son évaluation du manque à gagner liée à l'arrêt anticipé du seul réacteur du réacteur n°2 de la centrale nucléaire de Fessenheim, de mi 2020 jusqu'en août 2022 (échéance de l'autorisation de fonctionnement de l'ASN) à 1,182Mds€, par référence aux prix de marché constatés sur la période.





Energie en actions reste en relation régulière avec les autres représentants des actionnaires salariés du groupe EDF, notamment au sein des Conseils de surveillance des fonds d'actionnariat salarié, et d'autres représentants d'actionnaires minoritaires d'EDF, pour continuer de contester l'Offre actuelle de l'Etat.

## Dans ce cadre,

- Le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF, et Energie en actions ont déposé auprès du Tribunal de Commerce de Paris, après avoir été débouté en référé, une action sur le fonds contre la Délibération du CA d'EDF du 27 octobre 2022, et ont obtenu le droit d'assigner à bref délai. Energie en actions demande donc que l'Offre ne soit pas lancée par l'Etat avant publication de la décision liée à ce recours,
- Energie en actions examinera les différents recours possibles contre la décision de conformité de l'AMF, après qu'elle aura été rendue publique.

Si l'Offre est lancée par l'Etat au prix de 12 € par action, Energie en actions appelle tous les actionnaires à ne pas apporter leurs actions à l'OPA, afin d'éviter que l'Etat n'atteigne le seuil de détention de 90 %, qui lui permettrait ensuite de lancer une offre de retrait obligatoire au même prix par action.

Contacts: contact.energieenactions@gmail.com